

AG 3.2.6.9.103

CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE INTERNATIONALE du COMMERCE

XIV^e ASSEMBLEE PLENIERE PALAIS DE VERSAILLES (SALLE DU CONGRES)

Le Comité Parlementaire Français du Commerce a l'honneur de vous prier d'assister à la séance consacrée à « l'Unification Législative » (résultats acquis), le vendredi 22 juin, à 15 heures.

Cette carte strictement personnelle sera réclamée à l'entrée et à l'intérieur des Salles où le Conseil siègera.

Pour le Conseil général de la Conférence :

Le Secrétaire Général :
Eugène BAJE

Pour le Comité Parlementaire Français du Commerce :

Le Secrétaire Général :
Emile LABARTHE

Le Président
Charles CHAUMET

Programme au verso.

PROGRAMME

I. — Codification d'une matière déterminée du droit international privé (Droit maritime).

M. Albert DEVÈZE, Député, Avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, ancien Ministre.

II. — Conventions législatives de pays à pays (l'exécution des jugements étrangers).

M. A. de LAPRADELLE, Professeur à la Faculté de droit de Paris.

III. — Conventions liant une série de pays (les Etats scandinaves).

IV. — Conventions législatives continentales (coopération sud-américaine) (uniformité et unité des législations commerciales des pays de l'Amérique latine).

M. ALEJANDRO ALVAREZ, délégué du Chili aux Conférences panaméricaines, membre associé de l'Institut de France, Vice-Président de l'Institut de droit international.

V. — Nouvel instrument d'unification législative. — Institut international de droit privé de Rome.

S. Exc. M. Rocco, ministre de la Justice du Royaume d'Italie.